

:

DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE CHARLEVILLE

CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN (six éoliennes et un poste de livraison)

**SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHARLEVILLE
(MARNE)**

PAR LA

**Société OSTWIND/SEPE La Grande Contrée
DONT LE SIEGE**

EST A SCHILTIGHEIM (67300)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Rapport du Commissaire Enquêteur Mme BINET Ginette

Transmis à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne

Transmis à la D.D.T.de Châlons en Champagne

Transmis au porteur de Projet : Société Ostwind

ENQUÊTE N° : E23000069 / 51

Enquête du 09/11/2023 au 14/12/2023

SOMMAIRE

1. OBJET DE L'ENQUÊTE ET GENERALITES

2. COMPOSITION DU DOSSIER

- ❖ Document N°1
- ❖ Document N°2
- ❖ Document N°3
- ❖ Document N°4
- ❖ Document N°5 et les annexes de 1 à 8
- ❖ Avis des PPA

3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

4. PIECES JOINTES

- 4.1. Registre d'enquête publique
- 4.2. Publicités parues dans la presse.
- 4.3. Affichage en mairie.
- 4.4. Décision désignation du commissaire enquêteur par le T.A.
Le 06/06/23.
- 4.5. Décision du 06/06/2023 No : 230000/51, de monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif concernant la désignation de Madame Binet Ginette en qualité de Commissaire Enquêteur
- 4.6. Arrêté du 05/10/2023 de la DDT portant ouverture de l'enquête.
- 4.7. Réponse au P.V. de synthèse.
- 4.8. Avis des P.P.A.

:

1. OBJET DE L'ENQUÊTE ET GENERALITES.

1.1. ENQUETE N° E23000051 /51

1.2. REFERENCES

- Courrier de la DDE No :32-2019-EP, du 06/06/2023 adressé au tribunal Administratif demandant la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'enquête concernée.
- Copie de l'Arrêté préfectoral no 32-2019-DIG-EP du 17/09/2023 prescrivant les dates de l'enquête publique.

1.3. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- Courrier de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne du 06/06/2023 adressé à Madame Binet Ginette, la désignant comme commissaire enquêteur concernant l'enquête sus citée.
- Déclaration sur l'honneur du commissaire enquêteur concernant cette enquête et adressée le jour même de sa nomination au Tribunal Administratif, conformément à l'article L123-5

1.4. L'ENQUETE se déroulera du 09 Novembre 2023 au 14 Décembre 2023, les jours suivants :

- Le Jeudi 09 Novembre 2023 de 14H à 17H à la Mairie de Charleville.
- Le Jeudi 16 Novembre 2023 de 14H à 17H à la Mairie de Charleville.
- Le Samedi 09 Décembre 2023 de 9H à 12H à la Mairie de Charleville.
- Le Jeudi 14 Décembre 2023 de 14H à 17h à la Mairie de Charleville.

(Prolongation de l'enquête).

1.5. LA VISITE DES LIEUX s'effectuera le Mercredi 13 Septembre 2023, de 14H à 16H sur les lieux concernés et à la Mairie de Charleville avec Monsieur Richard chef du projet de la société Ostwind et Madame Pasquet, Maire de Charleville.

:

2. COMPOSITION DU DOSSIER

Dossier établi par Bureau d'Etudes JACQUEL et CHATILLON

Environnement et Energies
3, Quai des Arts
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

- Check-list d'un dossier de demande d'autorisation environnementale d'une ICPE
Parcs éoliens de la Préfecture Grand Est.
- Demande d'autorisation environnementale n° 15964 01 du 07/01/21.

COMPOSITION DU DOSSIER

2.1. Document n° 1 :

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

DOSSIER ADMINISTRATIF

PJ n°1, 3, 6
PJ n°4
PJ n°4-1

2.2. Document n° 2 :

PLANS REGLEMENTAIRES ET ETUDES ANNEXES DE LA PJ n° 4-1

2.3. Document n° 3 :

ETUDES DE DANGERS PJ n° 5 et 5-1

2.4. Document n° 4 :

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

PJ n°9

:

2.5. Document n° 5 :

- **Annexe 2** : Etudes écologiques PJ n°7
- **Annexe 3** : Etudes acoustiques PJ n°7
- **Annexe 4** : Courriers reçus des organismes et administrations PJ n°8
- **Annexe 5** : Concertation préalable et communication autour du projet
- **Annexe 6** : Etude complémentaire chiroptérologique PJ n°7
- **Annexe 7** : Cahier des charges suivi de mortalité PJ n°7
- **Annexe 8** : Rapport hydrogéologique PJ n°7

2.6. AVIS DE LA MRAE (en fin de dossier)

REPOSES A LA MRAE

:

DOCUMENT N° 1 : DOSSIER ADMINISTRATIF

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.

Projet éolien La Grande Contrée, Commune de Charleville (Marne)

SEPE LA GRANDE CONTREE
1, rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

PJ n°1 : Lettre de Demande

PJ n°3 : Description de la Demande

PJ n°6 : Conformité d'Urbanisme. Selon le Document **CERFA 15964 01**

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : DEMANDE ADMINISTRATIVE

- Identification du demandeur
- Capacités techniques et financières du demandeur
- Descriptif et emplacement du projet
- Nature et volume des activités
- Description des installations

CHAPITRE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE

- Note de présentation non technique
- Etude d'impact sur l'environnement et résumé non technique
- Etude de dangers et résumé non technique
- Plans réglementaires

:

ANNEXES

DOCUMENT n°1 :

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

DOSSIER ADMINISTRATIF

- **Annexe 1** : Liste des propriétaires concernés par le projet éolien de la Grande Contrée
- **Annexe 2** : Attestations d'autorisation des propriétaires pour la réalisation du projet et avis des propriétaires et de la mairie sur le démantèlement et la remise en état du site après exploitation
- **Annexe 3** : Attestation d'accord sur la connexité du parc éolien de la Grande Contrée
- **Annexe 4** : Extrait du registre des délibérations du bureau de l'association foncière de Charleville
- **Annexe 5** : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Charleville concernant l'implantation du projet
- **Annexe 6** : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Charleville concernant l'accord d'une étude de faisabilité
- **Annexe 7** : Accusé de réception de la communication des résumés non techniques

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux :

- **Tableau 1** : Information administrative de la société Sep La Grande Contrée
 - **Tableau 2** : Parcs éoliens raccordés par Ostwind ces 10 dernières années
 - **Tableau 3** : Parcs éoliens raccordés par Ostwind
 - **Tableau 4** : Données financières du groupe Ostwind
 - **Tableau 5** : Localisation générale du projet
 - **Tableau 6** : Coordonnées des éléments du projet
 - **Tableau 7** : Localisation cadastrale du projet
 - **Tableau 8** : Communes concernées par l'enquête publique
 - **Tableau 9** : Rubrique de la nomenclature des installations classées (ICPE)
 - **Tableau 10** : Principales caractéristiques du projet
-
- **Figure 1** : Certificat d'immatriculation de la société
 - **Figure 2** : Contrats dans le cadre d'un projet éolien
 - **Figure 16** : Calcul du montant initial de la garantie financière et formule d'actualisation des coûts
 - **Figure 3** : Plan d'affaires prévisionnel du projet
 - **Figure 4** : Implantation du projet
 - **Figure 6** : Exemple de gabarit type d'éolienne envisagé pour ce projet
 - **Figure 7** : Etat initial de l'environnement avant insertion du projet en vue proche
 - **Figure 8** : Insertion du projet dans son environnement en vue proche

:

- **Figure 9** : Etat initial de l'environnement avant insertion du projet en vue éloignée
- **Figure 10** : Insertion du projet dans son environnement en vue éloignée
- **Figure 11** : Chemins d'accès aux éoliennes du projet
- **Figure 12** : Coupe type d'une tranchée accueillant le câblage
- **Figure 13** : Modification du poste de livraison
- **Figure 14** : Hypothèse pour le raccordement au poste source
- **Figure 15** : Exemple d'illustration de nacelle et moyeu d'éolienne.

PIECE JOINTE n°4 : ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT **Selon le document CERFA 15964 01**

SOMMAIRE

✓ CHAPITRE 1 : CADRAGE PREALABLE

- Contexte réglementaire
- Pertinence du développement éolien
- Contexte énergétique français

✓ CHAPITRE 2 : INTRODUCTION AU PROJET

- Présentation du demandeur
- Historique du projet, concertation et communication

✓ CHAPITRE 3 : ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

- Contexte général
- Prise en compte des documents de référence
- Aire d'étude
- Milieu physique
- Milieu naturel (LPO Champagne Ardenne)
- Milieu humain
- Milieu paysager
- Synthèse de l'état initial de l'environnement
- Evolutions probables de l'environnement en l'absence du projet

:

✓ **CHAPITRE 4 : PARTIS ENVISAGES ET RAISONS DU CHOIX DU PROJET**

- Rappel des contraintes et servitudes recensées
- Présentation du projet retenu

✓ **CHAPITRE 5 : ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT**

- Définitions
- Incidences sur le milieu naturel (LPO Champagne Ardenne)
- incidences sur le milieu humain
- Incidences paysagères (Savart Paysage)
- Interactions des incidences et cumul des incidences avec les autres projets connus
- Synthèse des incidences du projet

✓ **CHAPITRE 6 : MESURES DE PRESERVATION ET VOLONTAIRES**

- Définitions
- Mesures relatives au milieu physique
- Mesures relatives au milieu naturel (LPO Champagne Ardenne)
- Mesures relatives au milieu humain
- Mesures relatives au cadre de vie et au patrimoine (Savart Paysage)
- Incidences résiduelles, synthèse et couts estimatifs des différentes mesures
- Evaluation de la nécessité de produire un dossier de dérogation au titre de L'article L.411-2 du code de l'environnement (LPO Champagne Ardenne)
- Démantèlement du parc éolien et remise en état du site
- Montant des garanties financières constituées

✓ **CHAPITRE 7 : ANALYSE DES METHODES UTILISEES ET DIFFICULTES RENCONTREES**

- Méthodologie de l'étude d'impact
- Méthodologie des études annexes

:

✓ CHAPITRE 8 : CONCLUSION GENERALE

LISTE DES ANNEXES :

- **ANNEXE 1 :**
ETUDE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE ET CARNET DE
PHOTOMONTAGES (SAVART PAYSAGE)
- **ANNEXE 2 :**
ETUDES ECOLOGIQUES ET ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 (LPPO
CHAMPAGNE ARDENNE)
- **ANNEXE 3 :**
ETUDE ACOUSTIQUE (KI ETUDES)
- **ANNEXE 4 :** COURRIERS RECUS DERS ORGANISMES ET
ADMINISTRATIONS CONTACTES
- **ANNEXE 5 :**
HISTOPRIQUE, COMMUNICATION ET CONCERTATION
- **ANNEXE 6 :**
ETUDE COMPLEMENTAIRE CHIROPTEROLOGIQUE (LPO CHAMPAGNE
ARDENNE)
- **ANNEXE 7 :**
CAHIER DES CHARGES_SUIVI DE MORTALITE (LPO CHAMPAGNE
ARDENNE)
- **ANNEXE 8 :**
RAPPORT HYDROGEOLOGIQUE

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- **CARTES :** Page 20 à 273
- **TABLEAUX :** Page 17 à 302
- **FIGURES :** Page 14 à 297
- **PHOTOS :** Page 24 à 304

:

PIECE JOINTE 4-1 : RESUME NON TECHNIQUE

ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Selon le document CERFA 15964 01

- ✓ **CHAPITRE 1 : DESCRIPTIF DU PROJET**
- ✓ **CHAPITRE 2 : ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**
 - Etat initial de l'environnement
 - Partis envisagés et raisons du choix du projet
 - Incidence du projet sur l'environnement
 - Mesures de préservation et d'accompagnement
 - Démantèlement du parc éolien et remise en état du site

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- **Cartes** : Page 7 à 20
- **Tableaux** : Page 6 à 27
- **Photos** : Page 19

DOCUMENT N°2 : PLANS REGLEMENTAIRES ET ETUDE ANNEXE DE LA PIECE 4-1

- LA COMPOSITION DU PAYSAGE DE LA ZONE D'ETUDE

Le paysage de l'aire d'étude éloignée
Le site du projet éolien dans l'aire d'étude rapprochée
Le paysage éolien
Les sites, les monuments historiques et les éoliennes

- LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le schéma régional éolien (SRE) de Champagne-Ardenne
Le bien classé UNESCO « COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE
Méthodologie

:

Synthèse des enjeux paysagers
Enjeux du Schéma Régional Eolien
Synthèse des enjeux UNESCO

LE PROJET

Analyse des variantes d'implantation
Les impacts visuels du projet
Analyse de la perception des éoliennes dans le territoire
Analyse des saturations visuelles

LA PERCEPTION DES EOLIENNES DANS LE TERRITOIRE

Analyse des points de vue pour l'étude des impacts sur le patrimoine UNESCO
Les vues depuis l'aire d'étude éloignée
Les vues depuis l'aire d'étude rapprochée
Les vues depuis l'aire d'étude immédiate
Conclusion des analyses des saturations visuelles et impacts visuels du projet

CONCLUSION

Ces analyses permettent de conclure que l'impact du projet est faible et qu'il n'aura pas d'incidence sur le Bien UNESCO malgré son installation au sein de la zone d'exclusion de la zone d'engagement.

:

DOCUMENT N°3 : ETUDE DE DANGERS (PJ n°5 et n°5-1) SELON LE DOCUMENT CERFA 15964 01

✓ CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

- Objectif de l'étude de dangers
- Contexte législatif et réglementaire
- Nomenclature des installations classées
- Identification du demandeur
- Localisation du site
- Définition de l'aire d'étude

✓ CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INSTALLATION

- Environnement naturel
- Environnement humain
- Environnement matériel
- Cartographie des zones à enjeux

✓ CHAPITRE 3 : DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

- Caractéristiques de l'installation
- Fonctionnement de l'installation
- Fonctionnement des réseaux de l'installation

✓ CHAPITRE 4 : IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS DE L'INSTALLATION

- Potentiels dus aux produits, au fonctionnement de l'installation, prévention

✓ CHAPITRE 5 : ANALYSE DES RETOURS D'EXPERIENCE

- Typologie des accidents et incidents en France
- Synthèse des événements dangereux redoutés issus du retour d'expérience

:

✓ CHAPITRE 6 : ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES RISQUES

- Evénements initiateurs exclus de l'analyse des risques
- Agressions externes potentielles
- Scénarios retenus dans l'analyse des risques
- Effets dominos
- Conclusion de l'analyse préliminaire des risques :

Les aérogénérateurs du projet se situent tous à des distances supérieures à 100m d'un autre aérogénérateur, soit au-delà de la distance retenue pour les effets dominos sur une autre ICPE. Il a donc été retenu de négliger les conséquences des effets domino dans le cadre de la présente étude.

✓ CHAPITRE 7 : ETUDE DÉTAILLÉE DES RISQUES

- Définitions
- Scénarios retenus
- Synthèse de l'étude détaillée des risques

✓ CHAPITRE 8 : CONCLUSION DE L'ETUDE DES DANGERS

Il apparaît que, selon la matrice de criticité, tous les phénomènes dangereux retenus présentent un niveau de risque acceptable pour toutes les éoliennes de ce projet. *

LISTE DES ANNEXES :

- **ANNEXE 1 :**
Arrêté du 26 Août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.
- **ANNEXE 2 :**
Méthode de comptage des personnes pour la détermination de la gravité potentielle d'un accident à proximité d'une éolienne.
- **ANNEXE 3 :**
Scénarios génériques issus de l'analyse préliminaire des risques.
- **ANNEXE 4 :**
Probabilité d'atteinte et risque individuel.
- **ANNEXE 5 :**
Tableau de l'accidentologie français
- **ANNEXE 6 :**
Principaux avis des organismes et administrations contactés.

:

TABLE DES ILLUSTRATIONS :

- **CARTES** : Pages 10 à 76
- **TABLEAUX** : Page 9 à 99
- **FIGURES** : Page 18 à 41

ETUDE DE DANGERS : PIECE 5-1 RESUME NON TECHNIQUE

✓ CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

- Objectif de l'étude de dangers
- Nomenclature des installations classées
- Identification du demandeur
- Localisation du site

✓ CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

- Caractéristiques de l'installation
- Fonctionnement de l'installation

✓ CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE DE DANGERS

- Définition de l'aire d'étude
- Scénarios retenus
- Méthodologie de définitions

✓ CHAPITRE 4 : DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

- Environnement naturel
- Environnement humain
- Environnement matériel
- Cartographie des zones à enjeux

RESULTATS DE L'ANALYSE DES RISQUES

- Synthèse des scénarios retenus
- Synthèse de l'acceptabilité des risques

:

DESCRIPTION DES PRINCIPALES MESURES DE REDUCTION DES RISQUES

- CONCLUSION DE L'ETUDE DES DANGERS

De manière générale, le respect des prescriptions de l'Arrêté du 26 Août 2011 relatif aux installations éoliennes soumises à autorisation permet de s'assurer que les installations font l'objet de mesures réduisant significativement l'ensemble des risques majeurs étudiés, garantissant pour toutes les éoliennes du projet éolien de la Grande Contrée un niveau de risque acceptable pour tous les scénarios retenus dans la présente étude de dangers.

DOCUMENT N °4 : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE PJ N° 9 SELON LE DOCUMENT CERFA 1564 01

✓ CHAPITRE 1 : CADRAGE PREALABLE

- Objet de la demande
- Présentation du demandeur

✓ CHAPITRE 2 : PRESENTATION DU PROJET

- Historique du projet et concertation
- Descriptif et emplacement du projet

✓ CHAPITRE 3 : RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

- Etat initial de l'environnement
- Partis envisagés et raisons du choix du projet
- Incidences du projet sur l'environnement
- Mesures de préservations et volontaires
- Conclusion de l'étude d'impact

✓ CHAPITRE 4 : RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

- Définition de l'aire d'étude
- Zones d'effets
- Synthèse des scénarios retenus
- Synthèse de l'acceptabilité des risques
- Conclusion de l'étude de dangers

:

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- **Cartes** : Page 11 à 28
- **Tableaux** : Page 6 à 30
- **Figures** : Page 10 à 15

Le tableau 5 synthétise les scénarios étudiés et reprend chaque paramètre évalué dans la caractérisation de risque (pour chaque phénomène : zone d'effet, cinétique, intensité, gravité, probabilité, acceptabilité du risque)

En conclusion de l'analyse des risques, une cartographie de synthèse autour de chaque aérogénérateur est présentée permettant d'identifier les enjeux, la zone d'effet pour chaque scénario retenu, et le niveau de risque dans chacune des zones.

Le tableau 6 conclut sur l'acceptabilité des risques pour chaque scénario étudié, conformément à la matrice de criticité reprise dans la circulaire du 10 mai 2010.

Il apparaît donc que, selon la matrice de criticité, tous les phénomènes dangereux retenus présentent un niveau de risque acceptable pour toutes les éoliennes de ce projet.

Pour le projet éolien de La Grande Contrée les niveaux de risques et l'acceptabilité de ces risques pour chaque scénario retenu sont les suivants :

- Effondrement de l'éolienne
- Chute de glace
- Chute d'élément de l'éolienne
- Projection de pale ou de fragment de pale
- Projection de glace

Le niveau de risque est faible et le risque est acceptable.

En conclusion, le respect des prescriptions de l'Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations éoliennes soumises à autorisation permet de s'assurer que les installations font l'objet de mesures réduisant significativement l'ensemble des risques majeurs étudiés, garantissant pour toutes les éoliennes du projet éolien de la grande Contrée un niveau de risque acceptable pour tous les scénarios retenus dans l'étude des dangers.

:

DOCUMENT N° 5 :

- **ANNEXE N° 1 : PLANS REGLEMENTAIRES ET ETUDE ANNEXE DE LA PIECE 4-1**

Résumé non technique. Etude d'impact sur l'environnement (dans document n°1)

- **ANNEXE N° 2 : ETUDES ECOLOGIQUES (LPO CHAMPAGNE ARDENNE) PJ N°7**

Volet Faune-Flore-Habitat de l'étude d'impact d'un projet de parc éolien sur la commune de Charleville.

Le présent rapport a pour objet :

- De répertorier la faune fréquentant le site et les alentours proches (oiseaux, batraciens, reptiles et mammifères).
- De hiérarchiser ces espèces en fonction de leur degré de protection.
- D'évaluer les impacts éventuels du projet de parc éolien sur ces espèces et sur l'avifaune en général.
- De proposer éventuellement des mesures compensatoires ou des mesures de réduction d'impacts.
- De caractériser les différents habitats rencontrés sur le site, de répertorier la flore afin d'établir les préconisations nécessaires à la protection des espèces sensibles.

LISTE DES FIGURES : Page 7 à 155

LISTE DES TABLEAUX : Page 13 à 143

- Introduction
- Localisation
- Etude d'incidence du projet sur les sites Natura 2000
- Etude d'impact avifaunistique
- Classe des amphibiens
- Classe des reptiles
- Classe des mammifères
- Impact du projet sur la faune terrestre
- La flore et la végétation

CONCLUSION DES INCIDENCES

L'incidence du projet du parc éolien de Charleville sur la ZPS de « Marigny, Superbe et vallée de l'Aube » et la ZSC du « Marais de Saint Gond » sera globalement négligeable. Elle pourrait porter sur les espèces à grand territoire, susceptible d'aller s'alimenter

:

jusqu'au niveau du parc éolien et sur les populations de vanneaux et de pluviers en stationnement migratoire.

Les mesures de réduction d'impact sur l'avifaune demandées dans le cadre du projet éolien s'appliquent à réduire les mêmes problématiques pour les mêmes espèces. En conséquence, la LPO Champagne-Ardenne estime que si les mesures de réductions d'impacts préconisées dans le cadre de l'étude d'impact du projet éolien sont respectées et mises en place, l'incidence sur les peuplements d'oiseaux fréquentant la ZPS et la ZSC sera négligeable

Pour les chiroptères présents sur ou à proximité des ZSC « Marais de Saint-Gond » et « carrières souterraines de Vertus », tous les gîtes connus sont pris en compte dans l'étude d'impact chiroptérologique du projet de parc éolien. Les gîtes d'hibernation et de reproduction connus sont assez éloignés du projet de parc éolien pour que ce dernier n'ait aucun impact direct sur ces colonies.

Au regard des connaissances actuelles et récoltées durant trois phases d'étude, des zones à enjeux ont été définies dans ce rapport (axes de déplacement, zones tampons et territoires de chasse).

Pour la période de migration printanière, le suivi de la mortalité qui s'applique législativement dès la première année de mise en service, permettra d'ajuster le bridage si la mortalité s'avère trop élevée avec les conditions citées.

Si les préconisations de bridage sont respectées, l'implantation d'un parc éolien sur ce secteur devrait avoir un impact réduit à acceptable sur les chiroptères migrateurs et locaux.

- **ANNEXE 3 : ETUDE ACOUSTIQUE (KI ETUDES) PJ n°7**

- Introduction
- Etat initial
- Etude prévisionnelle du bruit éolien

Conclusion sur l'impact acoustique : une carte du bruit éolien de secteur nord, montre que même au plus près des éoliennes, le niveau sonore ne dépasse jamais 55 dB(A). Le projet est donc en mesure de respecter les niveaux maximums de 70 dB(A) la nuit dans un périmètre de 1,2 fois la hauteur totale des éoliennes.

Le site est donc conforme à l'arrêté du 26/08/2011 puisqu'aucune tonalité marquée n'apparaîtra plus de 30°/° du temps.

- **ANNEXE 4 : COURRIERS RECUS DES ORGANISMES ET ADMINISTRATIONS CONTACTES PJ n°8 SELON LE DOCUMENT CERFA 1596 01**

- **ANNEXE 5 : PJ n°7 SELON LE DOCUMENT CERFA 15964 01
CONCERTATION PREALABLE ET COMMUNICATION AUTOUR DU
PROJET**

:

La concertation préalable est une démarche engagée par Ostwind pour répondre au mieux aux exigences du territoire. Elle suit comme ligne de conduite l'article L. 121-15 du code de l'environnement qui explique que la concertation préalable passe par l'information puis la participation du public

Cela a pour but de comprendre le territoire en amont pour pouvoir développer un projet en accord avec celui-ci et d'intégrer au mieux toutes les exigences et remarques des acteurs locaux au projet.

La concertation peut s'analyser selon trois sphères :

- La sphère décisionnelle : c'est le comité de pilotage avec les élus de la commune et Ostwind qui forme l'espace de décision.
- La sphère locale : ce sont les acteurs locaux qui regroupent élus des communes voisines et de la communauté de communes, les associations, les services de l'état, les propriétaires et exploitants terrains qui forment l'espace de concertation.
- La sphère publique qui correspond à toute la population, les riverains des projets et la presse qui forme l'espace d'information.

- **ANNEXE 6 : ETUDE COMPLEMENTAIRE CHIREPTOLOGIQUE (LPO CHAMPAGNE ARDENNE) PJ n° 7 SELON LE DOCUMENT CERFA 15964 01**

Suite aux connaissances récoltées au cours de ces phases d'étude, des zones à enjeux ont été définies.

Si le promoteur respecte les préconisations, l'implantation d'un parc éolien sur ce secteur devrait avoir un impact réduit à acceptable sur les chiroptères migrateurs et locaux.

- **ANNEXE 7 : CAHIER DES CHARGES- SUIVI DE MORTALITE (LPO CHAMPAGNE ARDENNE) PJ n° 7 SELON LE DOCUMENT CERFA 15964 01**

La présente consultation a pour objet le suivi de mortalité permettant de vérifier que les populations d'oiseaux et de chauve-souris, présentes au niveau du parc éolien en exploitation, ne sont pas affectées de manière significative par le fonctionnement des éoliennes.

Cette étude viendra en complément des données déjà disponibles collectées lors de l'état initial de l'étude d'impact.

Si le suivi met en évidence un impact significatif sur les chiroptères ou sur les oiseaux, alors des mesures correctives de réduction doivent être mises en place.

:

Le prestataire adressera au chargé d'exploitation du parc éolien, un rapport et un compte-rendu provisoire devra être transmis de manière orale à l'issue de chaque visite au chargé d'exploitation du parc éolien.

- **ANNEXE 8 : RAPPORT HYDROGEOLOGIQUE PJ N°7 SELON LE DOCUMENT CERFA 15964 01**

Détermination des périmètres de protection du captage AEP de la commune de Charleville (Marne).

La conformité des systèmes d'assainissement des habitations situées dans l'enceinte des périmètres de protection devra être vérifiée.

Il en est de même pour le stockage d'engrais liquide situé à 200 mètres du captage et pour tout autre stockage de matière dangereuse pouvant exister dans l'enceinte du périmètre de protection (cuve d'engrais, cuve de fuel domestique).

:

3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

PERMANENCES EN MAIRIE

❖ Le Jeudi 9 Novembre 2023 de 14H à 17H en Marie de Charleville

- Visite de Me Lorenzi qui regrette d'être encerclée par les éoliennes.
- Visite de Me Rovillain qui pense que les éoliennes sont trop près des habitations et gêneront les oiseaux et les animaux dans les forêts.
- Visite de Me Mestcherinoff qui s'inquiète pour le bruit, les ondes, la chute du prix des maisons, le démantèlement.
- Visite de Me Gressin qui craint des dangers pour les routes.
- Visite de Me Faure (Association Sauvegarde Environnement des Riverains de Charleville) qui s'oppose à beaucoup d'analyses faites par le bureau d'études et trouve qu'il n'a pas été apporté de réponse suffisante à l'avis de la MRAE.
- Visite de Mr Roche qui est d'accord avec ce projet.
- Visite de Mr Berthia qui est contre ce projet.

Suite à cette permanence Madame le Maire demandera à la D.D.T. une prolongation de l'enquête.

La D.D.T. confirme la date d'une 4^{ème} permanence le Jeudi 14 Décembre de 14H à 17H.

❖ Le Jeudi 16 Novembre 2023 de 14H à 17H en Mairie de Charleville

- Visite de Mr Moret, Me Saurois, Mr Coutard, Me Chiale, Mr Mainou, Me Chiale, Mr Lagache, Mr Lebon de l'AER Association, Me Lebon, Mr Lecat.

:

Tous, contestent l'étude des dangers établie par le bureau d'étude et le projet de façon générale comme le montre leurs écrits laissés sur le registre d'enquête :

- ✓ Incidences floristiques
 - ✓ Incidences avifaunistiques
 - ✓ Incidences chiroptérologiques
 - ✓ Incidences patrimoniales
 - ✓ Incidences paysagères
 - ✓ Incidences sur le milieu humain : bruit, incidences visuelles et paysagères et la synthèse de l'acceptabilité des risques (effondrement de l'éolienne, chute de glace, chute d'élément de l'éolienne, projection de pale ou fragment de pale, projection de glace vu la proximité des routes, la D477, pollution du sol par des particules polluantes.
 - ✓ Incidences sur le cadre de vie.
- Document laissé dans le livret d'enquête par Mrs Gadon, Jacquinet, Petit qui sont contre l'impact négatif sur le cadre de vie.
 - Documents transmis par la DDT sur internet :

Documents d'amis des résidents locaux qui contestent l'installation des éoliennes : Mr Denis Oblin, Mr Guillaume Rougier (3 documents similaires du 13/11/23 et du 17/11/23), Mr André Hervier le 13/11/23, Mr N.Graham le 17/11/23, Me Nathalie Rovillain le 17/11/23, Me J.O. Marchat le 17/11/23 (fille d'une habitante), Mr Vincent Roland (touriste) le 17/11/23, Me Wendy Billot le 17/11/23.

- Documents d'habitants de Charleville : Me Saurois Evelyne du 17/11/23 qui s'oppose au projet, Me Lebon Amélie du 17/11/23 qui est favorable au projet pour la planète et pour les taxes payées à la commune et regrette que le conseil municipal qui a voté pour ne vienne pas le défendre, Me Christine Robinet le 17/11/23 qui est opposée au projet, Me Brigitte Lorenzi le 9/11/23 critique l'ancien Maire Thierry Lebon qui aura toutes les éoliennes sur ses terres alors qu'elle a une maison qui sera difficile à vendre et est donc contre le projet.
- Association 1901 Défense de l'environnement local « qui sème le vent », le Thoult Tronay du 9/11/23, est contre le projet : envahissement par les éoliennes, ressenti des habitants, biodiversité, paysages et le fait que l'objectif du projet est de récupérer 50% des taxes sur l'éolien.
- Société Colas le 9/11/23 : travaux de terrassement, plateformes et réseaux. Gérard Rollin chef de service, activité liée au développement des énergies renouvelables est pour le projet qui crée des emplois : 6 personnes seront employées pendant 5 mois.

Suite des documents transmis à partir du 28/11/23 :

- Délibérations des communes concernées pour le projet :

:

Boissy-le-Repos : 2 voix pour, 6 voix contre
Vauchamps : 5 voix pour, 4 voix contre
Fromentières : 3 voix pour, 6 voix contre

Avis du Conseil Municipal de Bannay : Avis Favorable
Avis du Conseil Municipal d'Esternay : Avis Défavorable
Avis du Conseil Municipal de Montmirail : Avis Favorable
Avis de la Mission Coteaux-Maisons et Caves de Champagne : Avis Défavorable
Avis des Essarts les Sézanne : Avis Favorable
Avis de la Commune Le Thoult-Tronay : Avis Défavorable
Avis de la Commune de Lachy : Avis Défavorable
Avis de la Commune de Mœurs-Verdey : Avis Défavorable
Avis de la Commune de Charleville : Avis favorable
Avis de la Communauté de Commune de la Brie Champenoise : Avis Favorable
Avis de la Commune de Champguyon : Avis Favorable
Avis de la Commune de Sézanne : Avis Défavorable
Avis de la Commune de la Brie Champenoise : Avis Favorable
Avis RTE de la Grande Contrée : Avis Favorable

_ Documents d'amis des résidents locaux (11 Personnes) qui contestent le projet et en particulier l'encerclement des villages par les éoliennes, reçus le 28/11/23 : Mr André Vincent, Me Aurélia Lancezeux, Mr Christophe Polimann, Me Sophie Huynh, Jouanne Soizic, Me Faure qui a envoyé le message de Me Lambert, Mr Brichard, Mr Jean-Yves Faure, Mr Rémi Faure, Mr Stef Faure, Me Julie Faure, Me Jessica Olson.

- _ Documents d'habitants de Charleville (4 personnes, 3 qui contestent le projet et 1 qui est pour) :

Mr Richard Rougier qui conteste les horaires de la Mairie et les horaires des permanences, Me Lebon Patricia qui conteste le fait que les opposants fassent blocage à la permanence mais est pour le projet et les études faites par le bureau d'études, Me Josette Roch qui est contre le projet (encerclement, dangers), Mr Rémi Faure qui est contre l'encerclement, EARL Demarl qui est contre la pollution visuelle et l'encerclement.

Suite des documents transmis à partir du 4/12/23 : (Les 14 personnes contestent le projet et toutes sont des amis des habitants concernés ou touristes)

Mr Jehan yves, Me Baatour, Mr Gilles Bloch, Mr Jacques Superville, Me Colette Faure, Me Claudine Cavanne, Mr Motchilder, Mr olivier Gressin, Mr et Me Gressin, Mr Epistole, Mr Camille Barbillon, Mr Cédric Jouan, Me Chantal Boitel, Me Ariane Malrien

Suite des documents transmis à partir du 6/12/23 :

Trois personnes : Mr Faure, Me Anne Viaud, Mr Philippe Cain, sont contre ce projet et 2 personnes qui sont des touristes : Mr taillade et Mr Mandart sont également contre.

- Documents des Associations :

ASERC 51 Charleville qui est contre le projet et accuse la commune d'avoir caché trop longtemps le projet.

:

ACERC 51 de Me Gressin, secrétaire qui conteste les horaires de permanences et le peu de mise à jour du site.

S G V Syndicat Général des vignerons de Champagne Ardenne qui conteste le projet : l'ensemble du parc éolien est localisé en zone d'exclusion définie par l'UNESCO, les éoliennes les plus proches sont situées à seulement 7 km du vignoble de Talus-Saint Prix (en Co visibilité avec le vignoble) et pollution visuelle.

- Documents transmis le 8/11/23 :

9 personnes sont Contre le Projet : Mr Curf, Me Sophie Prost, Mr Charles Santoni, Mr A. Chauffour, Me Micheline Caron, Me Cécilia Herbin, Me D. Dory, Mr Rougier Guillaume, Mr Rémy Dumontel qui sont des habitants des communes concernées.

2 touristes sont Contre : Mr Bernaheim, Mr Herchelbout.

❖ **Le Samedi 9 Décembre 2023 de 9H à 12H en Mairie de Charleville**

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de le Thoult-Tronay :
Défavorable

Me Hym, Mr Charquet (2 touristes) : Défavorable

Avis des habitants : 3 sont pour et 6 sont contre : Me Rovillain, Mr et Me Belin, Me Elizabeth Plé, Mr Saint Germain, Me Chiale, Mr et Me Hofman sont contre le Projet.

Mr Pasquet, Mr Champagne, Me Rochan sont Favorables au Projet.

- Documents transmis le 11/12/23 par la DDT :

6 sont contre le Projet : Me Friquet, Me Christiane Pergale, Me Bruneaux de Bergère sous Montmirail (vignes), Mr Balme (de Paris), collectif du Châtelot, Mr Chevriot (vignes).

1 personne est pour : elle ne dit pas son nom.

- Documents transmis le 12/12/23 par la DDT :

Commune de La Noue : Avis Défavorable

Commune de Lachy : Avis Défavorable

:

5 personnes qui ne semblent pas être des habitants de la région concernée sont contre le Projet : Thierry Jouglet, Clara Chaufour, Schwell (Adenos), Rouyez Laetitia (Assom 51), Letchimi Xavier (Association Don Quichotte)

Avis de GRT gaz : pas d'observation à formuler

- Documents transmis le 13/12/23 par la DDT :

2 personnes sont Favorables au Projet : Mr Helye Grégory, Me Steulet Hélène, 5 personnes sont Contre le Projet : Mr Francis Tétreau, Me Elizabeth Plé, Mr Gressin Paul, Mr Gressin Pascal, Me Patricia Ansquer et 3 ASERC 51 sont Contre le Projet : dont le dossier de Me Faure qui fait 19 pages

❖ **Le Jeudi 14 Décembre 2023 de 14H à 18H en Mairie de Charleville**

5 personnes sont Favorables au Projet : Me Gravezat, Mr Lebon, Mr Doussot-Cochet, Me Suan, Mr Pasquet.

13 personnes sont Contre le Projet : Me Rouvillain, Mr Léger, Me Jonglet, Mr Dubois, Mr Letchimi, Mr Kohrbacher, Mr Cercellier, Mr Bausmayer, Mr Solviac, Mr Fiale, Mr Léger, Mr Longlet, Mr Solbiac.

- Documents transmis par la DDT le 14/12/23 :

24 Messages qui sont tous Contre le Projet dont nombreux sont ceux d'associations. Me Chaufour, Me Gobin, Me Rouyez, Mr Haution, Me Haution, Me Gobin, MR Hauton, Me Ansquer, Mr Jacquinet, Mr Gressin, ACERC 51(2), Me berger, Mr Rougier, Mr Dumontel, Mr Bernheim, ACERC, Me Wasintek, Mr Dumontel, Mr Dubois, Mr Nava, Me Ammar, Mr Bilesimo, Me Schnell

Messages reçus par internet :

- 11 sont Favorables au Projet
- 113 sont Défavorables au Projet

Messages sur les 2 livrets d'enquête en Mairie :

- 12 sont Favorables au projet
- 38 sont Défavorables au projet

Le procès-verbal de synthèse a été remis par mes soins, à Monsieur Richard, porteur du Projet le 19/12/23 ainsi qu'à la DDT.

J'ai été reçue à chaque fois par Madame le Maire de la commune et son secrétariat. Un local a été mis à ma disposition.

Les pièces du dossier ainsi que deux registres d'enquête ont été mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Les annonces de l'enquête sont parues dans la presse, l'affichage en mairie a été effectué.

:

AVIS DES P. P. A. :

ARS : Avis Favorable

DGAC : Avis Favorable

MRAE : Avis Favorable

DREAL : Classé Recevable

METEO FR : Avis Favorable

DSIC : Avis Favorable

Maisons Coteaux et Caves de Champagne : Avis Favorable

Remise du PV de synthèse au pétitionnaire et à la DDT le 19/12/23

Réponse du pétitionnaire le 03/01/24 en pièce jointe.

Une réponse a été apportée à chacune des synthèses thématiques issues des observations du public.

Dossier établi le 10 / 01/2024

Le Commissaire Enquêteur

Ginette Binet

Handwritten signature of Ginette Binet in black ink, written over a horizontal line.